

**Zeitschrift:** La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

**Herausgeber:** Comité central de la Croix-Rouge

**Band:** 13 (1905)

**Heft:** 9

  

**Rubrik:** Communications officielles

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

partie du corps de police locale et du public ont su à juste titre l'apprécier et lui en être reconnaissant pour son grand dévouement.

Nous avons eu douze séances de comité, onze assemblées administratives, dont deux générales et une extraordinaire. Dans cette dernière notre section a nommé M. Alfred Testaz, infirmier, comme secrétaire central en remplacement de M. Eug. Arnaud, démissionnaire.

Comme vous le savez, notre section, représentée à l'assemblée des délégués à Lucerne par notre membre Alfred Testaz, a été confirmée comme section directrice. Nous ne pouvons que remercier nos sections sœurs de la confiance qu'elles nous témoignent, puisqu'elles nous ont fait l'honneur, ce dont nous sommes fiers, d'être pour une troisième période à la tête de la Société Militaire Sanitaire Suisse. Cependant, nous nous empresserons de leur faire remarquer que nous souhaitons ardemment aussi voir arriver la fin de notre mandat, afin de laisser la direction à d'autres sections. Celles-ci devant, comme de juste droit, faire leur tour.

Puisque l'occasion se présente, il est de notre devoir de venir remercier bien sincèrement M. le Dr Lardy qui nous a fait le plaisir de se déplacer depuis Genève pour venir nous faire passer deux agréables heures dans sa conférence avec sujet : « Les plaies par armes à feu de petit calibre ». Nous ne pouvons que réitérer nos remerciements avec l'espoir que ce ne sera pas la première et ni la

dernière fois que nous aurons le privilège de l'entendre.

Maintenant, nous avons eu à fournir, durant notre dernier exercice, cinq hommes pour la fête annuelle de la « Paternelle » et quatorze hommes pour la fête intercantonale romande de gymnastique.



## COMMUNICATIONS OFFICIELLES

St-Gall, le 18 août 1905.

*Le Comité central de la Société militaire sanitaire suisse aux sections.*

Chers Camarades,

Par la présente, nous avons le plaisir de vous donner connaissance des questions à résoudre pour le concours de l'année courante.

Eu égard au fait que les questions posées lors du concours de l'année dernière n'ont été étudiées, chacune, que par une seule personne, le jury a décidé de les reprendre une fois encore, mais en les précisant davantage. Elles ont maintenant la teneur suivante :

1<sup>o</sup> Devoirs d'un infirmier sur le champ de bataille. Le compétiteur devra narrer ses aventures et son activité comme infirmier d'une compagnie d'infanterie pendant un combat supposé.

2<sup>o</sup> Un sous-officier de l'ambulance X, établie comme dépôt de malades à Y, reçoit l'ordre de transporter dix malades, dont quatre grièvement, à l'hôpital de Z. Il est mis à sa disposition, jusqu'à la prochaine station du chemin de fer, deux brancardiers et un char à blessés. Le choix de

l'endroit du dépôt de malades est laissé aux soins du concurrent. Toutefois cet endroit devra être éloigné d'au moins cinq kilomètres de la station du chemin de fer.

Nous sommes convaincus que les questions très intéressantes qui précèdent, qui tiennent compte de l'initiative personnelle dans la plus large mesure, trouveront beaucoup de compétiteurs. Nous prions tout particulièrement les comités des sections d'animer leurs membres à prendre part au concours et à les rendre attentifs aux points principaux du règlement qui ont trait aux travaux écrits.

A cette occasion, nous nous permettons d'inviter nos sections, surtout celles de langue allemande, à faire une propagande active en faveur de notre organe *Das Rote Kreuz*. Tous les membres de la Société militaire sanitaire suisse devraient y être abonnés, d'autant plus que dorénavant les rapports annuels, par suite d'une décision prise par la dernière assemblée des délégués, ne devront plus contenir que des communications succinctes sur les exercices et sur les faits de la vie sociale. Des relations de ce genre paraîtront, à l'avenir, en entier dans *Das Rote Kreuz*.

Pour ses relations avec les sections, le Comité central fera exclusivement usage de l'organe de la Société, sauf dans les cas où l'envoi d'une circulaire lui paraîtra indispensable.

Recevez, chers Camarades, nos meilleures salutations.

Pour le Comité central de la Société militaire sanitaire suisse :  
J. KREIS, présid. R. ZOLLINGER, secr.

## UNION DES FEMMES DE FRANCE

LES

### **MALADIES dans les GUERRES MODERNES**

*Conférence faite au siège social le 1<sup>er</sup> mars 1905, par M. le docteur A. BESSON.*

Mesdames,

Tous les gouvernements, dans les premières années de ce siècle, célébrent les bienfaits de l'entente cordiale entre les peuples ; de toutes parts se réunissent des congrès, s'assemblent des conférences en l'honneur de la paix universelle ; et cependant sévit en Extrême-Orient la guerre la plus épouvantable qui ait jamais ensanglanté l'humanité. Chaque jour, les journaux nous apportent l'écho de l'éclatement des schrapnells, de l'explosion des mines, de la détonation de ces grenades qui, selon l'expression d'un reporter de guerre, « transforment les hommes en torches vivantes ».

Quelque navrantes que soient ces descriptions, de quelque horreur qu'elles glacent le cœur de tout être pensant, il faut, hélas ! savoir qu'elles ne nous font connaître qu'une faible partie des désastres qu'entraîne la guerre : c'est un fait depuis longtemps établi, bien qu'assez ignoré du public que, dans les guerres, la mortalité causée par les blessures, est de beaucoup inférieure aux pertes que déterminent les maladies. Dans les guerres les plus cruelles les décès par le feu de l'ennemi atteignent à peine un cinquième de l'effectif total des troupes ; quelques